



Master 2

Contentieux et procédures d'exécution

Finalité

Former des juristes de haut niveau
en droit processuel et en droit de l'exécution forcée



Une formation juridique de haut niveau

La formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le parcours professionnel « Contentieux et procédures d'exécution » offre aux étudiants une **solide formation en procédures civile, pénale, administrative et fiscale**. Il leur permet en outre de **maîtriser les voies d'exécution** qui permettent l'application des droits.

Cette formation d'un an apporte aux diplômés une plus-value essentielle pour leur insertion professionnelle car, grâce, en particulier, à la présence de nombreux enseignants praticiens et à l'accomplissement de deux stages, les connaissances théoriques qu'ils acquièrent sont en étroite relation avec leur mise en œuvre concrète.

CHIFFRES CLÉS

• **15 étudiants** par promotion

• **278 heures** de cours

• **Taux de réussite** entre 90 % et 95 %

• Une douzaine **d'intervenants professionnels**

• **Trois mois de stage** dans des cabinets spécialisés

Le parcours « Contentieux et procédures d'exécution » fait partie du Master « Droit privé général et contentieux ». Plusieurs cours sont mutualisés avec le parcours « Droit privé général ».

COMPÉTENCES ACQUISES

La formation permet aux étudiants d'acquérir :

- les principales techniques de l'exposé tant oral qu'écrit ;
- l'aptitude à argumenter et à convaincre ;
- le sens de l'organisation ;
- un meilleur positionnement au sein d'un groupe de travail ;
- la connaissance des différents acteurs de l'exécution ;
- un début de compétence professionnelle ciblée.

Des juristes directement opérationnels



Les débouchés

UN DIPLÔME INCONTOURNABLE DU SECTEUR

Ce parcours est né de la **volonté conjointe des huissiers et des avocats** de pouvoir recruter des collaborateurs titulaires d'un diplôme spécialisé dans le droit des contentieux et des voies d'exécution.

Un tel diplôme sera sans doute, dans un avenir proche, une condition de l'accès à la profession d'huissier. Il constitue un avantage certain pour l'accès à celle d'avocat.

3

SECTEURS D'ACTIVITÉ OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette spécialité de Master offre une formation pratique à vocation professionnelle immédiate dans les domaines du contentieux (civil, pénal, fiscal, administratif) et des procédures d'exécution.

Le parcours « Contentieux et procédures d'exécution » prépare notamment aux secteurs d'activité suivants :

- examen professionnel d'huissier de justice (après période de stage obligatoire) ;
- examen d'entrée au CFPA pour devenir avocat généraliste ou spécialisé ;
- métiers de juriste dans un cabinet de recouvrement ou dans les services contentieux des banques, assurances et autres grandes entreprises ;
- concours des professions judiciaires en général (ENM, greffiers...) et de la fonction publique.

TÉMOIGNAGE

« *Le Master 2 Contentieux et voies d'exécution est une formation bien adaptée à ceux qui veulent présenter des concours ou intégrer rapidement le monde professionnel. Cette formation a largement contribué à mon succès à l'examen de clerk expert puis à l'examen professionnel d'Huissier de Justice dès ma première présentation. Je garde un excellent souvenir des relations privilégiées entre intervenants et élèves et de la solidarité entre élèves du M2.* » (Aurelie KLEIN, huissier de justice, promotion 2004-2005).



Une formation à la fois pratique et théorique

Organisation pédagogique

SEMESTRE 1

| | | | |
|-------------|--|---|--|
| UE 1 | Difficultés d'application du droit | Droit de la preuve Techniques substantielles de l'exécution Principes du droit judiciaire privé | 20 heures 15 heures 15 heures |
| UE 2 | Droit processuel | | 24 heures |
| UE 3 | Les différentes procédures | Procédure civile Procédure pénale Procédure administrative Procédure fiscale | 12 heures 12 heures 12 heures 12 heures |
| UE 4 | Les préalables à l'exécution forcée | Les titres exécutoires Les acteurs de l'exécution | 15 heures 18 heures |

4

SEMESTRE 2

| | | | |
|-------------|---|--|--|
| UE 1 | Mesures conservatoires et mesures d'exécution forcée | Mesures conservatoires Saisies sur les meubles Saisie immobilière L'expulsion | 10 heures 30 heures 12 heures 6 heures |
| UE 2 | Difficultés de l'exécution | Droit international de l'exécution Droit des entreprises en difficulté Droit pénal de l'exécution Droit du surendettement | 12 heures 15 heures 10 heures 10 heures |
| UE 3 | Epreuve pratique générale | | |
| UE 4 | Préparation à l'oral Exposé - discussion | | 10 heures |
| UE 5 | Stage Méthodologie du mémoire Informatique Mémoire | | 4 heures 4 heures |

SEMESTRE 1

UE 1

Deux objectifs sont visés dans cette UE : mise à niveau et actualisation.

Droit de la preuve : c'est une discipline fondamentale qui constitue un préalable indispensable à l'application du droit. Le droit de la preuve présente les techniques probatoires les plus appropriées pour permettre de faire respecter les droits des personnes, en intégrant bien évidemment les évolutions techniques telles que la preuve électronique.

Techniques substantielles de l'exécution : il s'agit ici des différents mécanismes de droit commun qui permettent au créancier de tenter le recouvrement de sa créance et qui, parfois, conduisent à échapper aux voies d'exécution strictement entendues. Sont ainsi abordées diverses techniques contractuelles et le droit des sûretés.

Principes du droit judiciaire privé : ces principes font l'objet d'une étude spécifique afin de montrer quels sont les axes fondamentaux qui gouvernent le procès, de son déclenchement jusqu'à l'exécution de la décision.

UE 2

Le droit processuel reprend en détail les principes communs aux différents contentieux qui gouvernent la demande en justice, sa recevabilité, les différentes phases du procès et les voies de recours offertes aux justiciables. Les enseignements incluront l'étude de l'article 6 §1 de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence qu'il a suscitée.

UE 3

Il s'agit de détailler l'étude des différentes procédures classées selon le fond du droit.

La **procédure civile** : il s'agit, dans l'étude du procès civil, de parcourir de manière transversale, à partir de thèmes ou notions particuliers, la théorie de l'action et la théorie de l'instance.

La **procédure pénale** : ce cours insiste sur le particularisme du procès pénal et offre aux futurs praticiens le minimum de

réflexions qu'ils doivent maîtriser, même s'ils ne se spécialisent pas dans la matière pénale.

Le cours de **procédure administrative** conduit à rappeler d'abord les principes directeurs du procès administratif avant d'aborder l'exécution des décisions des juridictions administratives et le droit public de l'expulsion.

Procédure fiscale : étude de l'enseignement des procédures fiscales et des règles spécifiques qui les gouvernent.

UE 4

Il s'agit de donner une introduction à l'étude pratique et théorique des procédures d'exécution.

Les **préalables à l'exécution forcée** : avant d'exercer une mesure d'exécution sur le patrimoine de son débiteur, le créancier doit en principe disposer d'un titre exécutoire, dont l'étude globale est indispensable à la compréhension des techniques d'exécution. Il convient alors d'indiquer quels sont les acteurs qui seront impliqués dans cette exécution, notamment quelles autorités saisir et quels auxiliaires de justice consulter.

SEMESTRE 2

UE 1

Cette UE présente les différentes mesures d'exécution qui peuvent être réalisés afin d'obtenir le recouvrement d'une créance.

Les **mesures conservatoires** constituent le contenu du premier thème abordé.

L'étude détaillée des différentes **saisies sur les meubles** est ensuite abordée.

La **saisie immobilière** prend une place à part car elle présente un régime juridique autonome.

L'**expulsion**, mesure particulière d'exécution forcée, fait l'objet d'une étude à part en ce qu'elle présente des particularités quant à la protection de celui qui occupe le logement concerné.

UE 2

Difficultés de l'exécution : cette UE vise à montrer que les difficultés sont nombreuses et que la protection du débiteur s'est tellement développée que le créancier rencontre de graves difficultés sur le chemin de l'exécution.

Le **droit international de l'exécution** permet d'envisager le droit de l'exécution dans le cadre international et d'aborder les différentes problématiques soulevées par l'exécution dans le contexte international.

Le **droit des entreprises en difficulté** est un obstacle important à l'exécution, en raison de règles de protection du débiteur et de ses créanciers, dont le traitement est collectif.

Le **droit pénal de l'exécution** consiste à montrer que les débiteurs qui tentent d'échapper à leurs obligations peuvent voir leur responsabilité pénale engagée.

Le **droit du surendettement** présente l'obstacle à l'exécution que peut constituer l'ouverture d'une procédure de surendettement des particuliers ou de rétablissement personnel.

UE 3

Objectifs :

- 1) Préparer les étudiants aux principaux examens et concours ouvrant sur des carrières judiciaires.
- 2) Les préparer plus particulièrement au Grand Oral du Master et plus généralement à tous les oraux de concours.
- 3) Les guider dans un travail de recherche et d'écriture.
- 4) Leur apprendre à utiliser un traitement de texte à des fins scientifiques et documentaires.

Contenu : 3 types de conférences de méthode sont proposés :

Technique de l'examen oral : entraînement à l'exposé oral qui consiste notamment en une simulation de Grand Oral.

Technique informatique : maniement du traitement de texte et apprentissage des rudiments de l'informatique juridique (accès aux principales banques de données juridiques). Le faible nombre d'heures s'explique par l'acquisition par tous les étudiants du C21 Métiers de l'informatique.

Technique de recherche : entretiens réguliers avec le directeur de mémoire.



Un réseau universitaire et professionnel solide

Les atouts

ASPECTS MAGISTRAL ET PRATIQUE

Les cours magistraux sont assurés par les enseignants universitaires. Ils visent à approfondir les connaissances des étudiants dans les matières intéressées. Pour l'aspect pratique, les étudiants sont sous la responsabilité des professionnels qui leur proposent des études de cas, des rédactions d'actes, de véritables – bien que simulées – mises en œuvre d'actes de procédure.

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. FARGE (Maître de conférences), S. FOURNIER (Professeur), Yves LASSARD (Maître de conférences), S. MILLEVILLE (Maître de conférences), C. RIBEYRE (Professeur), C. SOUWEINE (Maître de conférences), P. TREFIGNY (Maître de conférences), G. VIAL (Maître de conférences).

INTERVENANTS PROFESSIONNELS

Avocats : C. BÉRALDIN, N. COOK, M. DE GAUDEMARIS (Avocat et Maître de conférences), P. EYDOUX (ancien Bâtonnier du barreau de Grenoble), M. MURIDI, C. QUESNARD

Huissiers : P. BRUN (ancien Président de la chambre régionale des huissiers), F. DE BELVAL, A. KLEIN, J. NALLET

Magistrat : P. GREINER (Professeur associé à la Faculté de Droit de Grenoble)

Informaticien : Y. COSTE

MÉMOIRE

L'équipe pédagogique propose des sujets dont l'approfondissement en une trentaine de pages permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances complémentaires aux cours suivis.

ÉVALUATION

Sur une échelle de notation couvrant les notes A+, A, B et C, cette spécialité a été évaluée « A » par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Cette dernière a notamment salué la solidité des enseignements dispensés, la pertinence des parcours ainsi que l'originalité des propositions.

6



Conditions d'accès

PUBLIC

La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale et en formation continue. Elle est accessible aux étudiants titulaires d'un M1 « Droit privé » ainsi qu'aux personnes justifiant d'une formation nationale ou étrangère équivalente.

SÉLECTION

7

Le recrutement s'effectue sur dossier et / ou entretien de sélection devant un jury. Le dossier soumis par l'étudiant doit rassembler notamment les relevés de notes des années d'études précédentes, une lettre de motivation et un CV. L'avis final du jury se fonde sur la qualité du cursus universitaire antérieur du candidat, la clarté et la pertinence de son projet professionnel.

CANDIDATURE

Les dossiers sont à constituer en ligne sur le site de la Faculté de Droit de Grenoble, à partir de début avril.

ORGANISATION GLOBALE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

- La rentrée universitaire a généralement lieu dans la troisième semaine de septembre.
- Les cours se terminent fin avril.
- Les examens se déroulent en janvier et en mai pour la première session et en septembre pour la deuxième session.
- Les étudiants effectuent un mois de stage après le premier semestre et deux mois de stage à la fin du second semestre.
- Les mémoires peuvent être soutenus en juillet ou en septembre.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

M2 Contentieux et procédures d'exécution

Co-responsable de spécialité et responsable du parcours : Carole SOUWEINE, Maître de conférences en droit privé

Le parcours « Contentieux et procédures d'exécution » de la spécialité de Master *Droit privé général et contentieux* fait partie du Master *Droit privé* dirigé par Cédric RIBEYRE, Professeur de droit privé. Il dispose du « label professionnel ».

Contact administratif :

Université Pierre-Mendès-France

Faculté de Droit

Scolarité du M2 Contentieux et procédures d'exécution

BP47

38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 76 82 58 34

Courriel : Sandrine.Thaise@upmf-grenoble.fr

Site web de la Faculté de Droit de Grenoble : <http://www.facdroid-grenoble.org>

Master 2

Contentieux et procédures d'exécution

*La Faculté de Droit de Grenoble est une composante
de l'Université Pierre-Mendès-France.*

upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

FACULTÉ DE
DROIT
GRENOBLE